

Maison départementale des personnes handicapées

La maison départementale des personnes handicapées est le lieu unique pour s'informer.



Située à Quimper, la maison départementale des personnes handicapées est le lieu unique où toute personne handicapée et sa famille peuvent être accueillies, informées et accompagnées dans leurs différentes démarches d'accès aux droits.

Les informations suivantes sont à la disposition du public :

- > la scolarisation des enfants,
- > les déplacements,
- > l'emploi,
- > l'adaptation du logement,
- > le choix de l'établissement d'accueil,
- > le maintien à domicile
- > etc.

Publication

Guide du handicap et de l'accessibilité

Février 2016

Les droits et aides des personnes handicapées

Les personnes handicapées peuvent bénéficier des aides suivantes :

Enfants :

- > Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) - [Guide des droits et démarches](#) ↗
- > Parcours de scolarisation, de formation ou de soins en établissement ou service médico-social

Enfants et adultes :

- > Cartes : invalidité-priorité-stationnement
- > Prestation de compensation du handicap ou de renouvellement de l'allocation compensatrice - [Guide des droits et démarches](#) ↗

Adultes :

- > Travail, emploi, formation professionnelle
- > Orientation vers un établissement ou service médico-social pour adulte
- > Allocation adultes handicapés et complément de ressources - [Guide des droits et démarches](#) ↗

Contact

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)



1C rue Félix Le Dantec
29000 Quimper

☎ 02 98 90 50 50

🌐 www.mdph29.fr

@ contact@mdph29.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Les personnes peuvent se rendre dans [le Centre départemental d'action sociale \(CDAS\) le plus proche de chez eux](#) ↗, pour retirer un dossier de demande de compensation. Les agents d'accueil des CDAS peuvent également réceptionner leur dossier complété et signé. Après vérification de sa recevabilité, le CDAS transmet le dossier à la MDPH. En savoir plus sur le [site web de la MDPH](#). ↗

[Renseignements, formulaires à télécharger, liens, etc., cliquez ici](#) ↗.

Pour se rendre à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), des trains relient quotidiennement Brest à Quimper.

Le service Accès plus de la SNCF propose un accueil et un accompagnement depuis la gare de départ jusqu'à la gare d'arrivée. Ce service est gratuit.

SNCF - Service Accès plus

[Conditions d'accès au service et liste des gares accessibles](#)

[Formulaire de réservation](#) ↗

0 890 640 650 de 7h à 22h

accesplus@sncf.fr

Commentaires



Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Vous pouvez également laisser un commentaire sur notre page Facebook. <div class="g-recaptcha" data-sitekey="6LevurgUAAAAANn4I5ZqppLKBiegu76rz9KhBKrc"></div>

 EFFACER

 ENVOYER

Dernière mise à jour le : **19 avril 2019**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30